CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis,	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

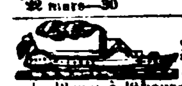

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur BALTIC, est prêt à recevoir son chargement et partira le 12 mai, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
10 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS

POUR PHILADELPHIE.—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 57, ou à JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 30 av

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque Al JOHN WALKER, doublée et chevillée en cuivre partira le 11 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face la Presse d'Orléans, ou à [10 mai] Wm. VANCE. 18 Douane.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera pret à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick ROARER sera expédié en douane samedi 7 et fera voile dimanche 8 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au capitaine, à bord au pied de la rue Conti ou à
5 mai R GRONING & Co.

POUR ST. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier le SENEGALAIS, capt. Gueronit, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passager. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. J. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—30 R. & J. CURRELL.

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 119 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement—S'adresser à bord vis à vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.
100 actions dn la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS—Attendu que François Garic, de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour avoir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrits par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans ladite paroisse, ayant un demi arpent de face aux deux bords du bayou aux Boeufs sur une profondeur de quarante arpents, par acte pardevant O. S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre piastres et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Lefebvre et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835; et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836:
Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.
(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Guverneur,
7 av—30 Signé MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

AVIS.—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R. Holliday, Céleste Bosle et William McQueen, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.
(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce dix neuvième jour de avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 29 av—30

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J A Durel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:
Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Feliciana.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé les comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.
Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.
Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques.
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.
En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.
(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

A Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.
12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St Julien 1832,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Curaçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.
1 caisse de dentelles.
4 do foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériffe.
200 sacs de café à vendre par
M. DE LIZARDI & Co.
25 Mars Rue Royale, No. 153,

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars M DE LIZARDI & Co

PERDU—Hier, vers 3 heures, en passant de la rue Chartres par celles de la Douane, de la Levée et Bienville pour aller au bureau de change de Messrs J. R. St. John Gregory & Co deux cents piastres en un billet de $100, un de $50, le reste en billets de 10 à $5, tous des banques de cette ville, à l'exception de quelques uns de $10 ou $5.
La personne qui rapportera ces billets au no 10, rue Chartres, recevra une récompense libérale.
3 mai—13 J. EVANS & Co.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste unis; 1 do mousselines blanches à bouquets, à mine; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES.
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

EN débarquement des navires Arkansas et Montezuma, de New-York:
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guinghams à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux:
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de suisse noir; foulards de soie croisés; bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

AVIS.—Des propositions seront reçues par MM Armand Pitot et J. J Mercier, au bureau de M. Boulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte
19 av—

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
30 avril—2s ANDREW CASTILLO

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
3 mai—13 SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp

AVIS—Le lot no. 54; dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente mais ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE.
Régister du bureau des terres publiques. 12 mai, Sud-Est de la Louisiane. 8 avril—30

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gossron et endossés par lui, et paraphés ne varietur par J. Cuvillier, not pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens assortis, satteens à carreaux et à raies; lastings; draps bleu et écarlate, de qualités supérieures; casimirs; batiste et jaconas de 10 pouces; schalls unis; mouchoirs et roses de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
2 mai 18 Douane.

AVIS—Toutes personnes ayant quelques réclamations contre la succession vacante de feu William L. Hartford, et celles qui doivent à ladite succession, sont requises de présenter leurs comptes appuyés de pièces justificatives, comme aussi de payer à
29 av—4 WM. BRYAN, 36 Vieille Levée

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.
Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Baluc, rue Conti entre Chartres et Royale. 29 av—1m

MOULINS à coton—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle connus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trempées, qu'ils offrent en vente, avec une parfaite garantie et à des conditions avantageuses.
Wm. G HEWES, 47, rue du Camp
N. B.—Les soussignés se chargent de faire fabriquer les moulins à scie de toutes genres; on peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 23 av

Avis de Banques et [Compagnies]

Compagnie de Banque et Rail Road De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBt. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action de 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:
De Carrollton.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi.
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "
De la Nouvelle-Orleans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.
Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du soir.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L F. GENERES.

Compagnie de la Bourse et de la Banque—2 mai.
AVIS—Un paiement de cinq piastres sur chaque action du capital de cette compagnie est requis des actionnaires. Il devra être fait à la caisse de la Banque, lundi, 17 mai.
Par ordre de la Direction,
2 mai—14 R. BRENAN, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nlle. Orléans, 3 mai 1836.
LE jeudi, 12 courant, la direction procédera à l'élection d'un chef du bureau qui doit être établi à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade.
3 mai J. B. PERRAULT, caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Union.
LES livres de souscription au capital de cette compagnie seront ouverts vendredi, 22 avril, dans les bureaux de la compagnie du railroad d'Atchafalaya et resteront ouverts pendant vingt jours.
Thomas Banks, Samuel Thompson, J. P. Frerey, Leon Maddux, P. M. Tourne, Wm Debuys, A Desmares, Chs. A. Jacobs, Thos. C Cash. } Commissaires.
11 av—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendements faits à la charte de la Compagnie, par la Législateur de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

L'Association Catholique de la Nlle.-Orléans pour secourir les Orphelins.
A la première assemblée des Directeurs après leur élection qui était tenue le sur du cinquième du courant, le Rev. A. Kindelon fut unanimement élu président, W. F. C Duplessis, trésorier, et J. A. McKay, secrétaire.
Sur la motion de Mr. Gaiennié, Résolu qu'un comité de cinq membres soient nommé, pour être appelé le "Comité de Correspondance."
Sur quoi Messrs. L. U. Gaiennié, Pierre Rapp, Joachim Bermudez, E. A. Canon et L. A. Gardel furent nommés de ce comité.
Résolu de plus, que le Président soit un membre de ce comité. Extrait des minutes.
9 mai—3 J. A. M'KAY, Secrétaire.

AVIS—La compagnie du rail road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—3m aux bureaux de la compagnie.

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co } Nlle Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. LEE, } Prairie longue
7 Mai—

EAU DE VIE, Liqueurs, &c—En débarquement du brick Choctaw de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
10 demi pièces eau de vie vieille de Cognac, fine, Champagne 1820;
50 caisses liqueurs assorties, en magasin, d'importation récente;
10 demi pièces eau de vie fine champagne;
600 pièces fromages de tête de mort;
10 estaguons eau triple de fleurs d'orangers;
DUSSAUT, fils ainé,
21 av rue de Chartres, no 113.

AVIS.—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 3 mars dernier, je suis depuis cette époque seul propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.
26 av—1m LELIEVRE.

LE sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Dauphine, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu acquéreur de l'assortiment de M.R. Beauvais, connu comme lui pour la bonne qualité de ses graines; il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison, Il a reçu par le navire Harkaway, un grand assortiment de graines fraiches 26 av—1m

RIZ—50 barils Riz en débarquement du Warsaw de Charleston, à vendre par
C. P. ALLHUSEN,
7 mai 57, Tchoupitoulas

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné déclare et informe le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter Pierre Jordano, à partir de ce jour.
10 mai—3 GUISEPPE JORDANO.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci-devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap il pu s très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 a 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrière la maison de M. Alex. Milne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no. 172, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste,—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin
Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 28 à 30 ans
Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
23 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.
PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois sa lèvre inférieure est très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassinet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.
Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai —15 JULES VILLERE.

Vingt Piastres de Récompense.—Parti marron de ma demeure, rue Julie, no 73, OSEY, mulâtre clair, âgé d'environ 30 ans. Il est intelligent et maçon de profession. Il portait habituellement une redingotte brune; sa taille est d'environ 5 pieds 4 pouces. La dernière fois qu'on l'a vu ce fut à bord du steamer North America, qui est parti pour Louisville dimanche 1er. mai, et on présume qu'il y était. La susdite récompense sera donnée à quiconque le ramènera au domicile du soussigné à la Nouvelle Orléans, ou qui le mettra à la geole.
4 mai—6 JOHN MITCHELL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu le vendredi, 13 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett: l'esclave Philip, âgé de 30 ans, sans aucune garantie que le titre.
Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé devant Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le [illegible] mai, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux lots de terre situés à la Passe à Christiana, comté de Hancock, Mississipi, désignés par les nos. 2 et 3. Ilet no. 1 au plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé chez Félix de Grimas, not. pub., mesurant chacun 50 pieds de face au golfe du Mexique sur 159 pieds de profondeur, avec une maison neuve composée de 2 appartemens, deux cabinets, une cuisine, une chambre à domestique, le tout briqueté entre poteaux; plus un four. Conditions, à la vente. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le vendredi, 13 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la presse à coton, désignés par les nos. 9 et 10, au plan qui sera déposé à la Bourse, et mesurant chacun, 35 pieds de face à la rue de la presse, sur 204 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi, 14 mai courant, à midi, à la Bourse,
Jourdan, nègre âgé de 26 ans, très entendu à un moulin à scie; Daniel âgé de 24 ans, très entendu à un moulin à scie; George, âgé de 23 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, et Colman âgé de 23 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par Octave de Armas. 5 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 12 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett,
Huit Lots de Terre situés au faubourg Tremé, dans la continuation de la rue Conti, îlet No. 30, désignés par les Nos. 1 à 8, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur entre les rues Villeré et des Marais: les lots No. 1 et 8 faisant encoignure.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés par Mr. A. Mazureau, notaire aux frais des acquéreurs. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un lot de terre situé rue Dumaine, No. 215, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur d'apeu-près 129 pieds, mesure française, avec les bâtisses en bois qui sont dessus. Le dit terrain est sujet à une rente annuelle de $48 en faveur de la corporation pour intérêts à 6 pour cent sur un capital de $900, remboursable le 25 juin 1839.
Conditions, à la vente. 6 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
EN vertu et suivant un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, samedi le 14 mai 1836, à midi: un lot de terre appartenant à Francis McManus, (débiteur en faite) désigné comme no. 1, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, ci-devant voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté 19 avril 1831, et déposé dans l'office de William Christy, notaire public; ledit lot forme un des coins de la Vieille Levée ou continuation de la rue Tchapitoulas et de la rue Céleste, dans le carré du faubourg Annonciation, formé par les rues de la Vieille Levée, Céleste, Religieuses et des Nonnes, ayant vingt six pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Céleste, mesure française. Conditions: comptant.
Ledit lot ayant été mis en vente le 1er. février 1836, et retiré faute d'enchérisseurs, est maintenant offert d'après l'ordre ci-dessus.
L'acte de vente sera passé pardevant William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 av

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, par le soussigné, juge de ladite paroisse, lundi, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Alexandre Morgan, décédé:
Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre bâtisse très extensive, ayant au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (en pin).
Une île à la Balize, connue sous le nom de Taylors Island (Ile Taylor.)
Une negresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.
Un canot avec voiles avirons &c.; et deux esquifs.
Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie, de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles de pas d'ordinaire dans un magasin de comestibles de campagne.
Conditions:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Les articles en magasin seront vendus comptant; et tout achat de meuble pour moins de $50 sera payé comptant.
En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.
Conditions—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.
22 avril—27 [Signé] G. LEONARD—Juge.

SHERIFF'S SALE—John Green vs Henry H Bannister—By virtue of an order of seizure and sale to me directed by the honorable the Parish Court in and for the parish of Jefferson, I will expose for sale, on 12th day of May at noon, (1836) at the parish court in for the parish of Jefferson, the following described property, belonging to the defendant, to pay and satisfy the demand of the plaintiff, viz:
1. A certain lot of ground No six, in square No thirteen, situated in faubourg Livaudais, parish of Jefferson, forming the corner of Rousseau and Second streets, measuring fifty feet two inches front on Rousseau street, by one hundred and twenty-five feet deep and front on Second street; then running back on the dividing line of No sixteen, fifty feet two inches to the dividing line of lot No seven, and upon that dividing line one hundred and twenty-five feet to the place of beginning—all English measure, together with all the improvements, rights, ways and privileges thereunto belonging.
2. Another certain lot of ground, No seven, in the same square, same faubourg and same parish, measuring fifty feet two inches front on Rousseau street, by one hundred and twenty-five feet deep between parallel lines, bounded on one side by lot No six, and on the other side by lot No eigh, and in the rear by lot No sixteen; all English measure.
3. One other certain lot of ground, No eight, in same square, same faubourg, same parish, measuring fifty feet two inches front on Rousseau street, by one hundred twenty five feet deep between parallel lines, bounded on one side by lot No seven, on the other side by lot No nine, and in the rear by parts of lots Nos eleven and sixteen. all English measure.
4. Another certain lot of ground No eleven, in same square, same faubourg and parish, measuring forty-two feet eight inches front on First street, by one hundred and twenty-five feet five inches deep, between parallel lines, bounded on one side by lots Nos nine and ten, and part of lot No eight, and on the other side by a street forty feet wide, intended to be opened; all English measure.
5. Another certain lot of ground, No sixteen, in same square, same faubourg and parish, measuring forty-two feet eight inches front on Second street, by one hundred and twenty-five feet five inches deep between parallel lines, bounded on one side by lots Nos six and seven, and part of lot No eight, and on the other side by a street forty feet wide, intended to be opened; all English measure; with all the improvements, rights, ways and privileges thereunto belonging.
All according to a plan made by Benjamin Buisson, surveyor of the parish of Jefferson, dated February 8, 1833, which plan is now inthe possession of John Greene.
Conditions.—The purchasor to assume the payment at maturity at two certain promissory notes drawn by the said Henry H Bannister to the order of John Greene—all dated the eleventh day of August, 1834. The first payable the 12th day of March, 1837, and the second on the 12th day of March, 1838, and bearing interest at the rate of eight per cent. per annum; and also the sum of one thousand and four hundred dollars with the same interest and costs cash.
J. CHARBONNET, jr, shériff.
Parish of Jefferson, April 9, 1836. [a 20

SHERIFF'S SALE—Eliza Nott and husband vs Maria Addison.—Whereas Amanda Nott, widow of Philip Livingston Nott and Eliza Doane, wife of Lary Doane, having been purchasers at public sale on the fourth of April, 1836, at the Parish Court in and for the parish of Jefferson, of two lots of ground, situated and lying in the faubourg Lafayette in the parish of Jefferson; said purchasers having not complied with the conditions of the sale, and refused to do it, The following described two lots shall be sold for their accounts and risk, on the 23d of May next, 1836, at one o'clock, P. M., at the parish court in and for said parish, viz: Two lots of ground, with the buildings and improvements thereon, and designated by the following letters, X. V.
1st. One lot X forming the corners of Sarapuru street and public road, and measuring sixty feet front on the said public road, extending in depth to the river Mississippi.
2d. The other lot V adjoining the one just above described, and measuring only thirty-five feet front, by the same depth as lot X.
Conditions comptant.
20 av J. CHARBONNET, shérif.

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates—Estate of Andre Burthe, deceased—By virtue of a decree of the honorable the Court of Probates in and for the Parish of Jefferson, bearing date the 30th March, 1836, I will sell at public auction, in the hall of the sittings of the said Court of Probates of the Parish of Jefferson, on Thursday 12th day of May next at 12 o'clock noon, the following property forming part of the succession of André Burthe, deceased, viz:
A plantation or tract of land situated in this parish, on the right bank of the river Mississippi, about three miles above the city of New Orleans, and designated as the first lot on a plan drawn by B Buisson, surveyor, bearing date the 28th January, 1835, and annexed for reference to an act of partition between widow and heirs of Andre Burthe, deceased, and the commissioners of the creditors of A Foucher, jr passed on the 13th February, 1835, before me in my ex-officio capacity of notary public.
Said plantation or tract of land having 3 arpents front on the said river Mississippi, is bounded in its depth and rear by the lines AB, BC, CE, EF, GH, HJ, JK, KL, LM, will be sold according to said plan, together with building thereon, consisting of two saw mills, a dwelling house, negro cabins, &c.
ap 11 F. DUGUE, Judge.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA compagnie montera à cheval dimanche, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous; uniforme d'été.
Par ordre du capitaine.
ED PLANCHARD.
11 mai maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.
L'ESCADRON montera à cheval dimanche 15 du courant et se réunira sur la place du Cirque, à 8 heures et demie précises du matin, tenue d'été.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
11 mai maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

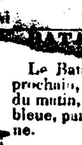

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, veste bleue, pantalon blanc Par ordre du capitaine.
A. SCHREIBER,
9 mai adjudant major.

GARDES D'ORLEANS, Attention!—Les deux compagnies prendront les armes dimanche, 15 du courant, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'inspection—équipement complet, habit bleu, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
10 mai C. MASSIEU, sergent.

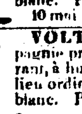

VOLTIGEURS, Attention.—La compagnie prendra les armes dimanche 15 courant, à huit heures du matin. Rendez vous—lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
M. ROUDEZ.
11 mai sergt. major.

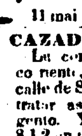

CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunirá el martes 10 del corriente, á las 7 en punto de la noche, en la calle de St. Felipe, (sitio de costumbre) para tratar asuntos interesantes y elegir un sargento. Y el domingo 5 del corriente, á las 8 1/2 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion.
De orden del capitan.
9 mayo José M. BUSTAMANTE, sarg. 1o.

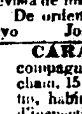

CARABINIERS D'ORLEANS.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 15 courant, à 9 heures précises du matin, habit bleu, pantalon blanc, pour revue d'inspection. Par ordre du capitaine.
LOUIS EGLOFF.
11 mai sergt. major.

SUCCESSION GALLY.—Vente par le régister des testamens—Jeudi, douzième jour de mai, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Gally.
Une goëlette nommée Eugénie, du port d'environ 25 tonneaux, avec ses agrès et apparaux et pirogue, etc telle qu'elle est mouillée au Bassin Carondelet. Conditions, comptant.
10 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de feu Desouge.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le treizième jour de mai, 1836, à 10 heures du matin en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, le mobilier dépendant de sa succession consistant en un fonds d'atelier de tourneur, savoir: 4 tours, un lot d'outils de charpentier et tourneur, &c. du bois d'acajou, merisier; de plus, les hardes du défunt La vente aura lieu au dernier domicile du défunt, rue Remparts, entre Dumaine et Bienville. Conditions: comptant.
2 mai W F C DUPLESSIS, reg des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Bluss a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Taylor, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Alexandre Kirkman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de W. C Logan, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION DE BARON—Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire et syndic de feu Stephen K. Baron, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire et syndic déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS.
2 mai Reg. d. s Test

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. District Judiciaire—Andrew McCay contre ses créanciers—Attendu qu'Andrew McCay, débiteur insolvable, conformément à l'acte "pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus et pour étendre les limites de prison pour la goële publique, et pour d'autres objets", et à l'effet d'obtenir le bénéfice de ladite loi, a présenté sa pétition dans la Cour de District de l'Etat de la Louisiane, dans et pour le premier District Judiciaire. Avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire, qu'ils sont en même tems cités de comparaître pardevant ladite cour, le jeudi 12 mai prochain, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la prière dudit pétitionnaire ne serait pas prise en considération, et lui déchargé de son emprisonnement. Je McKinney Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'Hon. Charles Watts, juge de ladite Cour—Ce 18 avril A. D. 1836.
22 avril—11 3ps JNO. L. LEWIS—Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concerneront, salut: Attendu que JOHN GARNIER ayant acheté à une vente faite par le shérif d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le vingt six jour d'avril de l'année mil huit cent trente six pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires; approuvé le 10 Mars, 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour susdite, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 7 jour d'avril de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 16 décembre de l'année 1835, dans l'affaire de J. A. Bozonier, vs. L. J. Bozonier et M. A. Bozonier et autres, No — du docket de cette cour, à laquelle vente John Garnier s'est rendu acquéreur pour le prix de $17.650 (dix sept mille six cent cinquante piastres).
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:
Un certain lot de terre situé dans la rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre en cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'Isidore Labatut, et du côté intérieur par la propriété du Dr. Lemonier, avec la maison en briques et les autres bâtisses qui s'y trouvent.
Bureau du Greffier. Nlle. Orléans, 4 mai 1836.
5 mai—3 ARMAND PITOT, juge.

AVIS.—Il est notifié par les présentes à toutes les personnes à qui appartiennent les poutres, briques, sable, pièces en fonte, machines et autres matériaux de tous genres, déposés maintenant dans l'espace de terrain réservé pour la prolongation du canal de la compagnie de navigation d'Orléans, dans la rue du Canal, à partir du fleuve Mississipi jusqu'à la rue du Bassin, et le long de la rue du Bassin depuis son intersection avec la rue du Canal jusqu'au Bassin de la compagnie de navigation d'Orléans, appartenant à la dite compagnie de navigation d'Orléans, en vertu de la 3ème. section d'un acte du congrès, approuvé le 3 mars 1807 intitulé "Un acte touchant les réclamations à des terres sises dans les territoires d'Orléans et de la Louisiane," d'enlever lesdits objets ci-dessus désignés de ce jour au 10 mai 1836, faute de quoi, lesdits objets seront enlevés aux frais desdits propriétaires.
Par ordre du bureau de direction de la Compagnie de Navigation d'Orléans.
14 av SAMUEL MORGAN, secrétaire.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, 163, près celle Toulouse, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'églises, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.
Une collection de dictionnaires en différentes langues et divers formats; des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaines offriront aux professeurs et marchands un très grand avantage.
Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation. un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richerand, Magendi, Alibert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.
Son cabinet de lecture connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec une boîte de 25 volumes changée à volonté, et une piastre pour la ville un ouvrage à la fois.
Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

FROMAGE, Orge, etc.—Fromages de Hollande, de tête de Maure, en caisses de 24 chaque; fromage de lait doux très frais et très supérieurs, harengs en barillets, cornichons en jarres et barils, orge perlé, etc. reçus et à vendre par H. C. GILDEMEESTER,
20 av rue Bienville no 45.

Ventes par le Shérif.

Eliza Nott et son mari vs. Maria Addison.
ATTENDU qu'Amanda Nott, veuve de Philip Livingston Nott, et Eliza Doane, femme de Levy Doane, étant devenues acquéreurs en vente publique, le 4 avril 1836, à la Cour de paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, de deux lots de terre situés dans le faubourg Lafayette dans la dite paroisse; les dits acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente et refusés de le faire, les deux terrains ci-après décrits seront vendus pour leur compte et risque, le 23 mai prochain (1836) à une heure P. M, à la Cour de la dite paroisse, savoir:
DEUX LOTS DE TERRE
avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et désignés par les lettres X et V.
1o. Le terrain X formant l'encoignure des rue Sarapuru et le chemin public, mesurant soixante pieds de face sur le chemin public, s'étendant dans la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi.
2o. L'autre terrain V adjoignant le lot ci-dessus décrit, et mesurant seulement trente cinq pieds de face et la même profondeur que le terrain X.
Conditions: Comptant.
20 avril. JQUES. CHARBONET Jr.—Shérif.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Baron André Burthe—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 30 mars 1836, j'exposerai en vente publique en la maison de cour de cette paroisse, le jeudi 12 de mai prochain, à midi, la propriété suivante formant partie de la succession de Baron André Burthe, savoir:
Une habitation située en cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, environ trois milles audessus de la Nlle Orléans, désignée comme le premier lot, sur un plan fait par Benjamin Buisson, ingénieur, sous la date du 28 janvier 1835, pour servir de base à un partage entre la veuve et les héritiers de André Burthe et les commissaires de créanciers de A. Foucher, jr. annexé pour recours, à un inventaire des biens desdits A. Foucher jr. et de la veuve et des héritiers Burthe, sous la date du 22 janvier 1835, déposé au greffe du juge de la cour des preuves susnommé et soussigné.
Sur laquelle habitation ayant trois arpents de face au fleuve, et borné dans la profondeur par les lignes AB, BC, CE, EF, FG, GH, HJ, JK, KL et LM sur ledit plan, se trouvent deux moulins à scie, une maison de maître, des cabanes à nègres, etc.
F DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, le 9 avril 1836. 11 av

VENTE PAR LE SHERIFF.
John Green vs Henri H Bannister.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique le douze du mois de mai, 1836, à midi, à la cour de la dite paroisse, la propriété ci-après décrite, appartenant au défendeur, pour payer et satisfaire la demande du plaintif, savoir:
1. Un certain lot de terre, No. six, dans l'îlet No. treize, situé dans le faubourg Livaudais en la paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Rousseau et Seconde, mesurant cinquante pieds deux pouces de face sur la rue Rousseau sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et face sur la rue Seconde et courant dans la profondeur sur la ligne qui les divise du lot No. seize, cinquante pieds deux pouces à la ligne qui le divise du lot No. sept, et sur cette ligne qui le divise cent vingt pieds, le tout mesure Américaine; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.
2 Un autre certain lot de terre, No. sept, dans le même îlet, même faubourg, même paroisse, mesurant cinquante pieds deux pouces de face à la rue Rousseau sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. six et de l'autre côté par le lot No. huit, et dans la profondeur par le No. seize, le tout mesure américaine.
3. Un autre certain lot de terre, no. huit, dans le même îlet, même faubourg même paroisse, mesurant cinquante pieds deux pouces de face sur la rue Rousseau sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le lot no. sept et de l'autre côté par le lot no. neuf, et dans la profondeur par une partie des nos. onze et seize, le tout mesure américaine.
4. Un autre certain lot de terre, no. onze, situé dans le même îlet, même faubourg, même paroisse, mesurant quarante deux pieds huit pouces de face sur la rue Premiere sur cent vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par les lots nos. neuf et dix et une partie du lot no. huit et de l'autre côté par une rue de quarante pieds de largeur que l'on a intention d'ouvrir, le tout mesure américaine.
5. Un autre certain lot de terre, no. seize, dans le même îlet, même faubourg même paroisse, mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Seconde sur cent vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur entre les lignes parallèles, borné d'un côté par les lots nos. six et sept et une partie du no. huit, et de l'autre côté par une rue de quarante pieds de largeur que l'on a intention d'ouvrir, le tout mesure américaine, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir. Le tout d'après un plan fait par Benjamin Buisson, voyer pour la paroisse de Jefferson, daté le huit février 1833, lequel plan se trouve maintenant en la possession de John Green.
Conditions:—L'acquéreur s'engageant à payer à leur maturité deux certains billets tirés par ledit Henri H. Bannister et à l'ordre de John Green, tous datés le onze août 1834, le premier payable le douze mars 1837, et le second le douze mars 1838, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, et aussi une somme de mille quatre cents piastres avec le même intérêt et les frais comptant.
Paroisse de Jefferson, 19 avril 1836.
20 avril J. CHARBONNET, Jr. Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste.—Cour des Preuves—Succession de la feue dame veuve Norbert Boudousquié.—Vendredi, 3 de juin prochain et jours suivans, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse, en date du 23 courant, il sera exposé en vente publique par le juge de ladite cour des preuves, sur l'habitation et lieu ci-après décrits, les biens mobiliers et immobiliers, dépendant de la succession de la feue dame Marie Thérèse Héloïse Chouriac, décédée la veuve de feu François Norbert Boudousquié. Cette vente aura lieu dans l'ordre suivant, savoir:
1. Partie du mobilier consistant en meubles meublans, argenterie, linge de lit et de table et divers autres objets et ustensiles à l'usage d'un ménage.
2. Douze esclaves domestiques, non compris 7 enfans qui seront vendus avec leurs mères et dont plusieurs sont en âge de rendre service. Parmi ces esclaves qui sont presque tous jeunes et créoles, sont un bon nègre, cuisinier et cocher, une bonne négresse cuisinière et pâtissière, une bonne couturière, plusieurs blanchisseuses et repasseuses, de bonnes gardiennes d'enfans et deux négrites orphelines, l'une âgée de 9 ans et l'autre de dix ans
3. Une Habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, ayant quatorze arpens plus ou moins de face audit fleuve, ouvrant de 22 degrés 7 minutes dans sa profondeur qui est de 40 arpens, et ayant en outre droit de préemption à la double concession, bornée du côté d'en haut par celle des sieurs André Montz et fils et du côté d'en bas par celle de la succession de feu sieur Godefroy Boudousquié; ensemble les établissemens et les récoltes étant dessus, consistant en une grande maison principale, deux petites, une cuisine, un hôpital, un magasin à vivres, vingt cases à nègre, un moulin à maïs, en pierre, un moulin à riz, deux écuries un hangard, une sucrerie avec un équipage monté de 4 chaudières, une purgerie, un moulin avec une machine à vapeur de Cincinnati, de la force de vingt chevaux et de la manufacture de Tifts, 110 arpens de cannes du plan, 110 de souches et 150 arpens de maïs en pièces. Cette habitation, qui offre par son étendue l'avantage d'y pouvoir entreprendre de grandes cultures, et dont les terres sont en général de la meilleure qualité et des plus productives, pourrait encore, moyennant l'acquisition de la double concession, joindre à ces avantages celui d'avoir une très belle forêt, riche en bois des meilleures qualités, tels que cypres, frênes, etc., laquelle forêt pourrait très facilement être exploitée par le fleuve et par le lac Pontchartrain, au moyen du canal qui la traverse et qui nécessite peu de travaux pour être utilisé.
N. B. Une maison et ses dépendances, sises sur la dite propriété et qui appartiennent au sieur Norbert Boudousquié, sont réservées pour être enlevées dans un délai qui sera annoncé au moment de la criée.
4. Une autre habitation aussi située dans cette paroisse, sur la même rive que la précédente, ayant un arpent cent un pieds de face au susdit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, ouvrant de plusieurs degrés, bornée du côté d'en haut par celle de la veuve André Lassaigne et du côté d'en bas par celle des sieurs André Montz et fils; ensemble une certaine quantité de barrière, trente arpens de cannes de plan, et 30 arpens de maïs en pièces.
5. Cinquante Esclaves, savoir: 37 nègres et 13 négresses. Parmi les nègres sont des sucriers, des charpentiers, des charrons, des tonneliers, des nègres entendus à conduire une machine à vapeur, un bon commandeur des charretiers et des laboureurs, et parmi les négresses sont douze bonnes pioches et une bonne infirmière; 5 enfans audessous de 10 ans nés de trois desdites négresses seront vendus avec leurs mères.
6. Le reste du mobilier consistant en une certaine quantité d'instruments aratoires, d'outils et autres objets à l'usage d'une habitation, 11 chevaux de trait, plusieurs juments et leur croît, 13 paires de boeufs domptés, 16 vaches laitières dont partie avec leurs veaux, 2 taureaux, quelques taurailles et 6 moutons.
Conditions: Le mobilier payable, toute somme n'excédant pas 50 piastres comptant; et toute somme audessus en tout mars 1837. Les esclaves payables en tout mars 1837
L'Habitation en sucrerie payable $16000 comptant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, en l'acquit de ladite succession et la balance en trois termes égaux, en tout mars des années 1837, 1838 et 1839.
La petite habitation payable $1500 comptant et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1837 et 1838 Les billets à fournir par les acquéreurs devront être endossés à satisfaction et payables: ceux fournis pour le mobilier au bureau du greffier de cette paroisse et ceux fournis pour les esclaves et les habitations au domicile de l'Association consolidée des cultivateurs de la Louisiane; avec réserve d'hypothèque sur lesdits esclaves et sur lesdites habitations jusqu'à parfait paiement. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, etc., à la charge des acquéreurs.
Paroisse St Jean Baptiste, 26 avril 1836.
4 mai—15,3ts T LE BLANC, Juge.
N. B. Les personnes qui désireraient visiter lesdites propriétés pourront s'adresser à M. Norbert Boudousquié sur les lieux, ou à M. Antoine Boudousquié sur son habitation dans ladite paroisse de St. Jean Baptiste.

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 19 avril

40 BARRIQUES Vin rouge, de Bordeaux, 225 Caisses ditto St. Julien, 46 caisses Bourgogne, (Chambertin, Romanée, Corton, Nuits) 13 ditto Champagne, 12 paniers ditto marqué *; 6 caisses Kirschenwasser, véritable.—En magasin et à vendre par TH. NICOLET & Co. [28 avril

BEURRE de Hollande de 1ère qualité en jarres de 12 livres chaque, préparées expressément à l'usage des familles, en magasin, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
20 av. rue Bienville no. 45.

Ventes à l'Encan.

PAR . BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 14 mai, à 4 heures du soir, à la résidence de John Tarbé, no. 177, rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts, une quantité de meubles de maison et de batterie de cuisine, comprenant des sofas, commodes, bois de lit, tapis, tables à manger de 4 ouvrages, verrerie et fayence, ustensiles de cuisine, vases, pendules, &c &c.
Conditions: Sommes audessous de $100, comptant; de $100 ou audessus, à 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 10 mai 5

PAR T. MOSSY & GARIDEL
JEUDI, 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, pour cause de départ, les esclaves suivants, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, bon charretier, très intelligent.
Henriette, négresse, âgée d'environ 28 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique de maison.
Jacob, nègre, âgé d'environ 27 ans, depuis 10 ans dans le pays, laboureur, bon charretier.
Clarisse, négresse, âgée d'environ 19 ans, parlant anglais et français, depuis cinq ans dans le pays, cuisinière pour une petite famille, bonne blanchisseuse et repasseuse, plissant passablement, bonne domestique de maison.
Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le Jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Trois maisons et terrains ci après décrits et divisés d'après le plan déposé à la Bourse, savoir:
Le no. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casacalvo entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 42 pieds de face sur 73 pieds de profondeur.
Le no. 2—Une maison attenante à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 10 pouces de face, sur 73 pieds de profondeur.
Les deux maisons ci-dessus sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont faites en murs de 8 pouces massif, avec une corniche enduit en cyment idrolique, le tout parfaitement conditionné et neuf;—de plus, une cuisine en bois de 4 appartemens, 2 cheminées à feu et un puit en briques, les fausses des latrines sont aussi en briques.
Le no 3 attenant au no. 2, mesurant environ 49 pieds 1 pouce de face, sur environ 159 pieds de profondeur, mesure américaine, avec la maison qui est dessus, composée de 4 appartemens de 17 pieds de large, sur 16 pieds de profondeur, avec galerie et 2 cabinets, un escalier pour monter au grenier et une dépense audessous, les deux appartemens de face à la rue sont plafonnées en plâtre et une très jolie corniche et rosace; les appartemens sont tapissés sur toile en papier très distingué; dans la cour une cuisine de 53 pieds, composée de 5 appartemens et une écurie dont dans le même corps de logis il y a 2 chambres à feu, un hangard dans le fond de la cour de 48 pieds 1 pouce de long, sur 17 pieds de large, une remise pour loger une voiture et un poulailler, et plus un petit jardin pour l'agrément de la maison.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 mai—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu vendu le samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, savoir:
1. Un terrain situé dans le carré de cette ville, rue Jefferson entre les rues Chartres et Levée, mesurant 28 pieds de face sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble le magasin à trois étages et autres dépendances dudit terrain; ce terrain sera en outre vendu avec tous les droits qu'il peut avoir à un passage commun désigné sur un plan figuratif dudit terrain dressé par Dupouilly le — mai 1836, qui sera exhibé au moment de la vente.
2. Trois lots de terre situés dans le carré de cette ville, faisant face au passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti, désignés par les nos. 46, 47 et 48 sur un plan dressé par ledit architecte le 28 mars, 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 16 pieds 6 pouces face audit passage de la Bourse, sur 21 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.
3 Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant bourg Clouet, désignés par les lots nos. 1 et 2 sur un plan dressé par ledit Dupouilly le 3 avril 1836, et mesurant, au pied américain, le no. 1, 56 pieds 2 lignes face au fleuve, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de 303 pieds d'un côté et de 300 pds 2 pouces de l'autre, et le no. 2, 70 pieds 3 lignes face au fleuve, entre les mêmes rues, sur une profondeur de 299 pieds 4 lignes d'un côté et 296 pieds 9 pouces 4 lignes de l'autre, ensemble avec les bâtisses et circonstances respectives desdits deux lots.
4. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant habitation Nott, désignés par les nos. 1 et 2, sur un plan dressé par le même architecte le 1er avril 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 35 pieds 6 pouces face à la rue St Ferdinand, entre les rues Casacalvo et des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur.
5. Et 7 actions de la presse à coton de la Levée.
Conditions: Les propriétés situées rue Jefferson sera vendues à un crédit de 1 et 2 ans; les terrains face au passage de la Bourse, à un crédit de 6, 12 et 18 mois; les deux terrains face au fleuve, bourg Clouet, à un crédit de 1 et 2 ans, et les deux terrains rue Ferdinand à un crédit de 6, 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et quant aux actions, les conditions seront connues au moment de la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs 10 mai—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Lundi, 16 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les terrains et bâtisses ci-après:
Sept terrains situés au faubourg Marigny, dans l'islet compris entre les rues Moreau, Marigny, Victoire et les Champs-Elysées, faisant face à la rue Moreau, ensemble avec un passage faisant face à la rue Marigny et commun aux dits terrains, le tout conformément au plan qui sera exposé le jour de la vente.
4 terrains situés dans le dit faubourg Marigny, dans l'islet formé par les rues Grands Hommes, Marigny, Casacalvo et les Champs Elysées, faisant face à cette dernière rue des Champs Elysées, et désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4, sur un plan désigné par Joseph Pilié, dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.
Et 4 terrains situés dans le Nouveau faubourg Marigny, dans l'islet no. 20, faisant face aux rues Urquhart et Français, et désignés sur un plan dessiné par Joseph Pilié, et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.
Les 7 terrains décrits les premiers seront vendus en un seul lot, ainsi que les 4 terrains décrits en second, ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens auxquelles les dites propriétés ont droit attachement et respectivement, savoir; les 7 terrains à 122 actions et les 4 terrains, à 100 actions.
Dans le cas toutefois où les dits terrains ne seraient pas adjugés en un seul et unique lot, ils seront vendus séparément l'un après l'autre, mais sans les actions de la Banque des Citoyens auxquelles ils ont droit.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 9 ma—7

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, 1o propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:
1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances, ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.
Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.
Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils: et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Scies, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.
Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.
Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement
Une charrette, un dray et deux chevaux.
Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourraient être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.
Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.
Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissements et les informations que l'on peut désirer.
Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Gaine, une negresse, agée environ seize ans.
Lady, une negresse agée environ trente ans.
Marcelite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept ans.
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, agé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
Et George, agé environ vingt-cinq ans.
Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son épouse survivante dame Adèle Donnet Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.
Conditions de la vente.
La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus séparément un par un; la dite Fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril—35